Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers



Direction des Affaires Financières

F9

Séance publique du mercredi 29 juin 2022

Convoqué le jeudi 23 juin 2022, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du consell à 20:00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

Patrice LECLERC, Anne-Laure PEREZ, Mohamed GRICHI, Yasmina ATTAF, Laurent NOEL, Délia TOUMI, Grégory BOULORD, Carole LAFON, Belkacem OUCHEN, Chaouki ABSSI, Ibrahima NDIAYE, Sofia MANSERI, M'Hamed BINAKDANE, Sonia BLANC, Christian DESCHENES, Céline LANOISELEE, Zine BOUKRICHE, Véronique DESMETTRE, Khalid DAMOUN, Eloi SIMON, Fabienne MOREAU, Mohamed DDANI, Mariama GASSAMA, Isabelle TITTI DINGONG, Ahcen MEHARGA, Laelitia GHIRARDI. Sinan KARAKUS Christelle HALL ALS NEDELEC. Philippe

Etalent représentés :

Phillippe CLOCHETTE représenté par Carole LAFON, Zineb ZOUAOUI représentée par Chaouki ABSSI, Christophe BERNIER représenté par Laurent NOEL, Alexandra D'ALCANTARA représentée par Grégory BOULORD, Roger DUGUE représenté par Yasmina ATTAF, Isabelle MASSARD représentée par Belkacem OUCHEN, Maria Blanca FERNANDEZ représentée par Céline LANOISELEE, Nadia MOUADDINE représentée par Patrice LECLERC, Richard MERRA représenté par Délia TOUMI, Aurélie REMACLE représentée par Zine BOUKRICHE, Elsa FAUCILLON représentée par Mariama GASSAMA, Karine CHALAH représentée par Ahcen MEHARGA, Ibrahima DIALLO représenté par Sinan KARAKUS Absents excusés : Jacques BRIFFAULT

Ne prend pas part au vote :

Nombre de votes pour :

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions :

Mention du vote : Prend Acte

Rapport d'information sur l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) attribuée en 2021 à la Ville de Gennevilliers

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la loi n°91-429 du 13 mai 1991 instituant une dotation de solidarité urbaine, réformant la Dotation Globale de Fonctionnement des communes et des départements,

Considérant que l'objectif de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des communes urbaines supportant des charges particulières au regard des besoins sociaux de leur population sans disposer de ressources fiscales suffisantes.

Considérant qu'aux termes de l'article L.1111-2 du CGCT issu de la loi n°2014-173 du 21 février 2014, « Chaque année, dans les communes ayant bénéficié de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale, au cours de l'exercice précédent, il est présenté, avant la fin du deuxième trimestre qui suit la clôture de cet exercice, un rapport aux assemblées délibérantes des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale compétents sur les actions menées en matière de développement social urbain. »,

Considérant qu'au regard de l'article L.1111-2 du CGCT, un rapport doit être présenté au Conseil Municipal de manière annuelle sur l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), pour des actions relevant du développement social urbain,

Considérant que la Ville de Gennevilliers a été éligible à la Dotation de Solidarité Urbaine en 2021 pour un montant de 6.282 196,00 €.

Considérant les actions présentées au Conseil Municipal sur l'utilisation de la DSU au titre de l'année 2021,
Accusé de réception en préfecture
092-219200367-202200369-Delib-F9-DE
Date de télétransmission : 086/07/2022
Date de réception préfecture : 06/07/2022

DELIBERE

Article 1: Prend acte du rapport sur l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine perçue en 2021 pour un montant de 6.282.196 € (six millions deux cent quatre-vingt deux mille cent quatre-vingt seize euros). La Dotation de Solidarité Urbaine a contribué au financement de dépenses sociales et de développement social urbain, notamment pour les postes suivants (liste non-exhaustive) :

Domaine	Opération	Montant
Action scolaire	Subvention à la Caisse des Ecoles	460 000
	Subvention aux associations éducatives et enfance	84 725
	Dotations aux écoles (livres, dictionnaires, fournitures, mobilier)	969 803
Action culturelle	Subventions aux associations culturelles	1 242 567
Emploi insertion	Subventions aux associations d'emploi et insertion	670 380
Retraités	Club Agir-retraités	500 445
Citoyenneté	Subvention aux associations citoyennes	888 413
	Budgets participatifs	74 622
Sport	Subvention aux associations sportives	1 539 469
de au départ en vacanc	Subventions aux associations tourisme/départ en vacances	423 023
Animation Eté	Eté aux Sévines- animations gratuites sur 4 semaines au Parc des Sévines	430 537
Total:		

Le montant total de cette liste d'actions, non-exhaustive, pris en charge par la commune est de : 7.283 984 € .

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982 Acte reçu par le représentant de l'état le 2의 106 122

Affiché le 6 107122 Exécutoire le 6 07122 Le Maire Patrice LECLERC

Signé électroniquement le Le 1 juillet 2022

Accusé de réception en préfecture 092-219200367-20220629-Delib-F9-DE Date de télétransmission : 06/07/2022 Date de réception préfecture : 06/07/2022